

Décision du Maire n° 2024/05

=====

Objet : Travaux de sécurisation contre les mouvements de terrain – Sites 1,2 et 3

Vu la délibération du 08 juin 2020, déléguant au maire une partie des attributions énumérées à l'article L2122.22 du CCTG ;

Vu le Code de la Commande Publique applicable depuis au 1er avril 2019 ;

Vu la délibération n° 2024-020 du Conseil Municipal du 25 Mars 2024 approuvant le programme de travaux, son budget prévisionnel et le lancement de la phase opérationnelle.

Dans ce cadre, une procédure de marché public a été engagée.

Le présent marché a pour objet la réalisation de travaux de sécurisation contre les mouvements de terrain sur trois sites de la commune du Teil, appelés sites 1, 2 et 3. Elle concerne des travaux d'exécution consistant en :

1) pour la tranche ferme sur le site 1 (quartier du Château) :

- une installation de chantier,
- la mise en place de dispositifs de signalisation et de protection du chantier,
- des purges de sécurité au niveau des fronts rocheux,
- l'aménagement des zones de travail et des accès, y compris débroussaillage, élagages, dessouchages, abattages d'arbres,
- des purges manuelles spécifiques,
- le démontage et l'évacuation de l'écran de filets existant,
- la fourniture et la pose d'un écran de filets avec une capacité d'arrêt au niveau d'énergie maximale (MEL) égal à 1 000 kJ,
- la fourniture et la pose d'un écran de filets avec une capacité d'arrêt au niveau d'énergie maximale (MEL) égal à 2 000 kJ,
- la fourniture et la pose d'un écran en gabions,
- la réalisation de boulonnages de compartiments potentiellement instables en falaise,
- le repli et le nettoyage,

2) pour la tranche optionnelle 1 sur le site 2 (montée du Château) :

- une installation de chantier,
- la mise en place de dispositifs de signalisation et de protection du chantier,
- l'aménagement des zones de travail et des accès, y compris débroussaillage, élagages, dessouchages, abattages d'arbres,
- des purges manuelles et mécaniques spécifiques,
- la fourniture et la pose d'une protection surfacique de type grillage plaqué-ancré avec des boulons ponctuels,
- la fourniture et la pose d'une protection surfacique de type géofilet tissé en fibres coco épinglé,
- le repli et le nettoyage,

3) pour la tranche optionnelle 2 sur le site 3 (boulevard Pasteur) :

- une installation de chantier,
- la mise en place de dispositifs de signalisation et de protection du chantier,
- l'aménagement des zones de travail et des accès, y compris débroussaillage, élagages, dessouchages, abattages d'arbres,
- des purges manuelles et mécaniques spécifiques,
- la fourniture et la pose d'une protection surfacique de type grillage ou treillis de haute résistance plaqué-ancré avec des boulons ponctuels, associé à une nappe géosynthétique tridimensionnelle et ensemencé,
- le repli et le nettoyage.

Pour ce marché, la procédure choisie est une procédure adaptée passée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur le site « achat-public » le 15 décembre 2023. La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 26 janvier 2024 à 12h00.

Une entreprise a été retenue,

CAN SAS
Siège : 140 Chemin le Relut
26 270 MIRMANDE

Une analyse de l'offre a permis de voir que celle-ci était conforme, aussi bien techniquement que financièrement.

MONSIEUR LE MAIRE DU TEIL DÉCIDE :

D'APPROUVER l'attribution du marché à l'Entreprise CAN.

DE VALIDER le marché pour un montant de 324 276 € H.T.

Fait à Le Teil, le 28 mars 2024,
Par délégation du Conseil municipal
Le Maire,



Olivier PEVERELLI